

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 13 représentants 18 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 25 voix

Délibération n° BS-2022/30

Objet : Mise en place d'une démarche d'économie circulaire « éco-défis » pour les artisans du territoire

LISTE DES PRESENTS :

| | |
|---|---|
| 1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix | 5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| VIAL Cédric | BREYTON Stéphanie |
| | CLOUZEAU Dominique |
| | DELPHIN Maurice |
| 2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix | ESCARON Dominique |
| DOLGOPYATOFF BURLET Céline | GUSMEROLI Stéphane |
| | MICHALLET Bernard |
| 3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix | MOREL Véronique |
| WOLFF Corine | |
| | |
| 4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix | 6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| BONNARDON Pierre | LAVAL Sylvain |
| | |
| 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix | |
| PICHON-MARTIN Bertrand | |
| | |

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

| | |
|---|---|
| 1° COLLEGE pouvoir = 6 voix | 5° COLLEGE pouvoir = 1 voix |
| BERANGER Nathalie | EYMERY Clémentine à VIAL Cédric |
| Eric SANDRAZ | |
| | |
| 2° COLLEGE pouvoir = 1 voix | |
| GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline | |
| SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON | 6° COLLEGE pouvoir = 1 voix |
| | |
| 3° COLLEGE pouvoir = 1 voix | |
| GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine | 7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix |
| | MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand |
| 4° COLLEGE pouvoir = 1 voix | MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique |
| HABFAST Claus à MOREL Véronique | ENGRAND Christophe |
| | |

Votants (en voix) : 25

Exprimés (en voix): 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Mise en place d'une démarche d'économie circulaire « éco-défis » pour les artisans du territoire

Le Parc est inscrit dans une démarche TEPOS, et les artisans sont un public qu'il faut aussi pouvoir accompagner dans la transition.

L'idée est de proposer à tous les artisans du territoire une liste d'éco-défis à relever, avec une valorisation des démarches via une remise de trophées.

Cette opération sera menée en partenariat avec la CMA, qui s'occupera de la prospective, de la relation avec les artisans, de leur accompagnement dans la mise en place des éco-défis, de la création de supports de communication.

Le Parc participera à l'impression de supports de communication, à leur diffusion, et à l'organisation de remises de trophées.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Le financement sera partagé entre le Parc et les CMA Isère et Savoie. La CMA prendra en charge le travail de prospective, la rencontre avec les artisans, leur accompagnement, la réalisation de documents de communication génériques. Le Parc prendra en charge une partie des frais de déplacement des conseillers, la mise en place d'une communication locale, et l'organisation d'événements de valorisation des initiatives locales. Le budget présenté ici correspond à la mise en place du projet sur une année.

| Dépenses | MONTANT TTC | Recettes | % | MONTANT TTC |
|-----------------------------------|----------------|--------------|-------------|----------------|
| Mise en place du projet éco-défis | 4 000 € | Région AURA | 100% | 4 000 € |
| TOTAL | 4 000 € | TOTAL | 100% | 4 000 € |

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et le plan de financement ;*
- *D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès de la Région ;*
- *D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.*

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

